Niveau(x) d'enseignement : 9 Numéro EDUQ : 9570078
Centre d'intérêt : 910

Développement personnel et social : Santé et sexualité : Vivre en santé, PER-5053-2 : définition du domaine d'examen. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation des acquis, 1994.
10 p. ; 28 cm.

Code : 9495-0265; 38-7616. Bibliogr. : p. 10.

ISBN 2-550-29653-2

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction de la formation générale des adultes. Service de l'évaluation des acquis

Descripteur(s) : Education à la santé * Condition physique * Programme d'études * Evaluation sommative * Elaboration d'examens * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet : Développement personnel et social (Programme)

La présente définition du domaine sert à décrire et à organiser, à des fins d'évaluation sommative, les éléments essentiels et représentatifs du programme Développement personnel et social destiné aux adultes et, plus particulièrement, du cours PER-5053-2 : Vivre en santé. Elle permet la préparation des épreuves et assure leur correspondance avec le programme.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

SANTÉ ET SEXUALITÉ
VIVRE EN SANTÉ

PER-5053-2

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

95-70078

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

SANTÉ ET SEXUALITÉ
VIVRE EN SANTÉ

PER-5053-2

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

JUIN 1994

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Présentation 1

2. Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation 2

3. Contenu du programme d'études aux fins d'évaluation sommative 3

   3.1 Notions 3

   3.2 Habiletés 4

4. Tableau de pondération 5

5. Comportements observables 6

6. Justification des contenus et de leur pondération 8

7. Spécification des épreuves 9

   7.1 Types d'épreuves 9

   7.2 Note de passage 9

8. Références bibliographiques 10

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

PER-5053-2 : VIVRE EN SANTÉ

1. PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études et, plus particulièrement, du cours PER-5053-2. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2. CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION

Orientations	Conséquences
Les programmes de *Développement personnel et social* favorisent chez l'adulte son plein épanouissement comme individu et comme membre d'une collectivité dans une société en changement.	Par l'évaluation sommative, on s'assurera que l'élève maîtrise les connaissances et possède les habiletés nécessaires à son plein épanouissement, mais on ne portera pas de jugement sur le cheminement personnel de l'élève.
Le volet *Santé et sexualité* prépare l'adulte à la prise en charge de son bien-être physique, psychologique et social, ainsi qu'à l'intégration harmonieuse des diverses dimensions de la sexualité à sa personnalité.	Au moment de l'évaluation sommative, on devra partir de mises en situation qui représentent des expériences concrètes que peut vivre l'adulte par rapport aux divers aspects de la santé et de la sexualité.
Le cours *Vivre en santé* fait ressortir la responsabilité de l'adulte à l'égard de sa santé et permet à celui-ci d'envisager la modification de ses attitudes et de ses habitudes de vie après avoir dressé un bilan de son état de santé.	Par l'évaluation sommative, on devra s'assurer que l'élève est capable de dresser un bilan d'état de santé et d'inventorier les moyens de prévention nécessaires au maintien de sa santé. On devra donc vérifier l'acquisition et la compréhension de connaissances théoriques et la capacité de l'élève à les synthétiser.

3. CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES AUX FINS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

3.1 **Notions**

État de santé :

- Définitions de la santé
  - Expérientielles
  - Officielles
- Consultation médicale
- Sources parallèles
- Éléments d'influence
  - Environnement physique et psychologique
  - Alimentation
  - Stress
  - Produits toxiques
- Interinfluences de ces éléments
- Bilan
  - Attitudes
  - Habitudes de vie
  - Conditions
    - Physiques
    - Psychologiques
    - Sociales
    - Environnementales

Moyens de prévention :

- Ressources
- Services offerts
- Attitudes
- Responsabilités
- Solutions

Prise en charge de sa santé :

- Étapes du processus
- Conditions
- Planification

3.2 **Habiletés**

Connaître :

Cette habileté se traduira par la capacité de :

- définir des concepts;
- reconnaître des critères d'évaluation.

Comprendre :

Cette habileté se traduira par la capacité de :

- distinguer des approches, des attitudes, des responsabilités et des étapes;
- reconnaître des éléments d'influence;
- distinguer des ressources et des services offerts;
- distinguer des moyens de prévention dans une prise en charge de sa santé.

Synthétiser :

Cette habileté se traduira par la capacité de :

- produire un bilan;
- démontrer la relation entre différents aspects de la santé;
- proposer des moyens de prévention et d'en expliquer la pertinence;
- planifier la prise en charge de sa santé.

4. TABLEAU DE PONDÉRATION

NOTIONS HABILETÉS	ÉTAT DE SANTÉ 45 %	MOYENS DE PRÉVENTION 25 %	PRISE EN CHARGE DE SA SANTÉ 30 %
CONNAÎTRE 10 %	Définitions de la santé - Expérientielles - Officielles Consultation médicale (1) 10 %		
COMPRENDRE 50 %	Sources parallèles Éléments d'influence - Environnement physique et psychologique - Alimentation - Stress - Produits toxiques Interinfluences de ces éléments (2) 15 %	Ressources Services offerts Attitudes Responsabilités (4) 20 %	Étapes du processus Conditions (6) 15 %
SYNTHÉTISER 40 %	Bilan - Attitudes - Habitudes de vie - Conditions - Physiques - Psychologiques - Sociales - Environnementales (3) 20 %	Solutions (5) 5 %	Planification (7) 15 %

5. COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items ↓ Numéros des cases du tableau de pondération ↓

5 % 1. À partir d'énoncés relatifs à la santé, différencier ceux qui sont de l'ordre des définitions officielles de la santé et ceux qui sont de l'ordre des définitions expérientielles de la santé.

5 % Reconnaître les critères qui peuvent aider à l'évaluation d'une consultation médicale et à l'établissement du degré de satisfaction de la personne qui a consulté.

5 % 2. À partir de la description d'une situation, indiquer de quelle approche médicale il s'agit (traditionnelle ou parallèle).

10 % À partir de la description d'une situation, reconnaître, parmi les choix offerts, les éléments qui affectent l'état de santé d'une personne et nommer deux éléments qui agissent en interinfluence.

20 % 3. À partir d'une étude de cas, présenter le bilan de l'état de santé d'une personne. Ce bilan devra contenir les aspects suivants :

- attitudes (un exemple);
- habitudes de vie (un exemple);
- conditions physiques (un élément);
- conditions psychologiques (un élément);
- conditions sociales (un élément);
- conditions environnementales (un élément).

À partir de deux aspects donnés de l'état de santé d'une personne, établir deux liens entre ces aspects et justifier le bien-fondé des liens établis.

10 % 4. À partir du cas d'une personne, choisir parmi une liste donnée, deux ressources ou services offerts pour améliorer son équilibre de vie.

10 % À partir d'une liste d'attitudes et de responsabilités, distinguer celles qui constituent des moyens de prévention efficaces dans une prise en charge de sa santé.

5 % 5. Proposer deux moyens de prévention appropriés en rapport avec deux aspects donnés, différents des deux proposés au n° 3, de l'état de santé d'une personne et expliquer la pertinence de ces moyens.

10 % 6. Reconnaître dans des exemples les étapes du processus de prise en charge de sa santé.

5 % À partir d'une brève description de comportements, reconnaître parmi les choix offerts les conditions préalables à la prise en charge de sa santé.

15 % 7. À partir de la description d'un besoin physique ou psychologique à combler chez une personne, planifier la prise en charge de sa santé. Cette planification doit comprendre chacun des éléments suivants :

- l'objectif visé;
- le lien entre le besoin à combler et la mauvaise habitude de vie à corriger;
- le comportement à adopter pour combler ce besoin;
- la ressource à utiliser;
- le moment pour commencer la prise en charge;
- la difficulté à surmonter;
- le moyen pour contrer cette difficulté.

6. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Les orientations du programme d'études ont pour conséquence sur le plan de l'évaluation que l'élève doit connaître et comprendre certaines notions de base concernant la santé. Une importance plus marquée est accordée à la compréhension des notions, car elle servira d'assise à la suite des apprentissages. Étant donnée que la capacité de l'élève à synthétiser est le but ultime de ce cours, il doit donc également maîtriser l'habileté à synthétiser ses connaissances en dressant un bilan de santé le plus complet possible, en recherchant les moyens de prévention adéquats et en planifiant une prise en charge de sa santé.

Le tableau de pondération reflète ces éléments.

La pondération des notions se justifie de la façon suivante. Le thème central de ce cours est la santé et une partie importante de la compréhension des connaissances y est rattachée. À l'observation du programme, on constate que le processus de prise en charge de la santé est une notion du programme. On s'attend que l'élève puisse inventorier les moyens de prévention appropriés au maintien de sa santé et établir des liens entre les éléments considérés. La pondération reflète cet état de choses.

7. SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 **Types d'épreuves**

L'épreuve qu'on fera passer aux fins d'évaluation sommative sera constituée de deux parties.

La première partie permettra de mesurer les dimensions n^{os} 3, 5 et 7. Elle sera réalisée lorsque l'enseignante ou l'enseignant jugera que les apprentissages sont faits. L'élève devra produire un travail écrit et le remettre à la fin du cours, **avant** la seconde partie. Les notes de cours sont permises.

La seconde partie servira à mesurer les dimensions n^{os} 1, 2, 4 et 6. Les items à correction objective devront être privilégiés. La description des mises en situation et de l'étude de cas devra être brève.

La seconde partie de l'épreuve se tiendra au cours d'une seule séance de 60 minutes et sera passée à la fin du cours.

Les notes de cours **ne seront pas** permises.

7.2 **Note de passage**

La note de passage pour l'ensemble de ce cours est de 60 sur 100.

La première partie compte pour 40 p. 100 du total et la seconde partie pour 60 p. 100 du total.

7. SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 **Types d'épreuves**

L'épreuve qu'on fera passer aux fins d'évaluation sommative sera constituée de deux parties.

La première partie permettra de mesurer les dimensions n^{os} 3, 5 et 7. Elle sera réalisée lorsque l'enseignante ou l'enseignant jugera que les apprentissages sont faits. L'élève devra produire un travail écrit et le remettre à la fin du cours, **avant** la seconde partie. Les notes de cours sont permises.

La seconde partie servira à mesurer les dimensions n^{os} 1, 2, 4 et 6. Les items à correction objective devront être privilégiés. La description des mises en situation et de l'étude de cas devra être brève.

La seconde partie de l'épreuve se tiendra au cours d'une seule séance de 60 minutes et sera passée à la fin du cours.

Les notes de cours **ne seront pas** permises.

7.2 **Note de passage**

La note de passage pour l'ensemble de ce cours est de 60 sur 100.

La première partie compte pour 40 p. 100 du total et la seconde partie pour 60 p. 100 du total.

8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, Québec, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1988, 113 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Programmes de développement personnel et social*, édition préliminaire, Québec, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1989, 252 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Développement personnel et social. Vivre en santé, PER-5053-2*, cahier d'apprentissage, édition préliminaire, Québec, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1990, 197 p.